

Le Petit Massois

Lettre d'information municipale
www.commune-lemas.fr

N° 28

Le paysage à l'honneur au Mas

C'est sur l'Esplanade de l'Europe que s'est tenue la Journée du paysage organisée conjointement par le Conseil de développement du PNR, les Amis du Parc et la Mairie du Mas. Cette manifestation soutenue par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur avait pour objet de présenter les spécificités paysagères inhérentes au périmètre des 49 communes du PNR à partir d'une étude universitaire consacrant une nouvelle démarche participative pour l'élaboration de recommandations et expérimentée dans la vallée médiane du canton de Saint-Auban comprenant trois communes : Saint-Auban, Le Mas et Aiglun. Aux nombreux participants institutionnels, notamment des élus locaux, se sont



joint des habitants et responsables associatifs particulièrement attentifs aux informations données avant d'entamer un riche débat sur les enjeux du paysage de demain à travers la mise en place d'un PNR.

Après un mot d'accueil par Fabrice Lachenmaier, maire du Mas, Pierre Fabre, président des Amis du Parc a souligné le travail de sensibilisation par la communication que son association entreprend auprès du grand public pour expliquer les objectifs du Parc et la spécificité du paysage, véritable « bien public ». Enfin René Périer, du Conseil de développement, a expliqué comment cette instance citoyenne avait vu le jour pour accompagner et guider les décisions « politiques » du Parc. C'est également lui qui a présenté l'étude sur les pay-



sages menée au cours de l'été 2010 avec le renfort d'Olivier Hérault, étudiant de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Marseille (sous le tutorat de Jean-Pierre Clarac, paysagiste conseil). L'expérimentation a permis de mobiliser les acteurs du territoire, habitants-usagers-citoyens et les acteurs socio-professionnels à travers notamment des interviews sur le terrain (une retranscription fidèle a donné naissance à l'exposition de 20 panneaux illustrés présentés pendant la manifestation) et d'amorcer le travail d'identification et de connaissance du patrimoine paysager de ce territoire. Dans un second temps, l'étude a permis de réaliser des ateliers paysagers au cours desquels les intervenants ont à nouveau invité les habitants à réfléchir sur l'identification des « bonnes pratiques » et « points noirs ». Enfin, l'étude a offert une série de recommandations sur la valorisation et la préservation des éléments du patrimoine paysager. Cet important travail et ses résultats constituent une étape essentielle dans la compréhension du paysage considéré comme élément transversal à l'ensemble des politiques à mettre en œuvre au sein du futur PNR.

Les auditeurs ont ensuite écouté Gaston Franco, député européen, sur « la politique européenne en faveur des paysages ruraux ». Celui-ci a essentiellement parlé de la Convention européenne du paysage proposée par le Conseil de l'Europe et ratifiée par la France en 2005. A la suite de cette intervention, Eric Fabre, histo-

rien-écologue a donné une conférence sur les processus historiques de dynamique des paysages et sur l'histoire de la grande faune de la fin du XVII^e au milieu du XX^e siècle, le long d'un grand cycle de croissance et décroissance de la population des campagnes méridionales. La matinée s'est achevée autour d'un grand buffet campagnard composé de produits locaux.

En début d'après-midi et en présence de Dominique-Claire Mallemanche, sous-préfète de l'arrondissement de Grasse (qui effectuait ainsi sa première visite officielle dans les Monts d'Azur), le public assista à la projection du film « L'homme qui plantait des arbres » de Frédéric Back d'après un texte de Jean Giono.



Ce film d'animation illustre parfaitement les débats de la journée en montrant en quoi la détermination de l'homme et son investissement à entretenir le paysage permet de redonner vie à une collectivité.

Après cette pause culturelle, un grand débat sur le futur des paysages et les apports du PNR a été proposé, permettant d'aborder plusieurs sujets comme : l'identité du parc, les points noirs, la solidarité territoriale, la politique d'aménagement, la participation avec un intérêt particulier du public pour les sujets d'actualité : le gaz de schiste, l'éolien, le coût du PNR... Fabrice Lachenmaier, introduisant le débat a souligné que « le paysage constitue une composante majeure et transversale de la Charte, il est au cœur de l'orientation stra-

tégique n°7 intitulée « préserver et anticiper les paysages de demain ». L'article 18 vise à comprendre le paysage par le développement de plans paysagers et l'article 19 se concentre sur la préservation de ce paysage. Après le constat, l'action ». Il a ensuite lu l'introduction de l'article 19 pour donner la tonalité aux débats : **« le paysage n'est pas une donnée statique, mais le produit toujours en évolution des activités et pratiques des hommes. Il est ainsi porteur de valeurs culturelles et identitaires. Ainsi, il ne doit pas être réduit à une image du patrimoine, à une esthétique du territoire, mais doit être aussi et surtout perçu comme le fruit d'une politique cohérente d'aménagement et de développement du territoire. Le paysage est donc un « projet » qui peut et doit être défini. Le paysage est un ensemble vivant... »**

Pour clore la journée, le maire du Mas a confirmé son intention d'organiser une consultation de type référendaire au sujet de la Charte : « la Charte prône la démarche participative des habitants-usagers-citoyens. La Charte précise qu'il existe un « réel engouement des élus » et « une adhésion des habitants » qui « expriment une réelle attente ». Je propose que nous appliquions cette démarche participative dans son expression la plus démocratique qui soit ». Pour finir, voici un extrait des « Paroles de citoyens » : « *Au risque de me répéter, par le fait*

Les recommandations de l'étude paysagère

Les recommandations opérationnelles de l'expérimentation présentée :

1. Pour les milieux naturels : gérer la fréquentation des sites fragiles (réglementation de la pratique du canyoning dans les clues) pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, sensibiliser le grand public aux richesses patrimoniales naturelles (signalétique adaptée), mettre en place l'outil de gestion « Natura 2000 » pour protéger la faune et la flore, surveiller les exploitations agricoles et sylvicoles en évitant le recours aux pesticides.
2. Pour l'agriculture : établir un diagnostic agraire (faire émerger le potentiel agraire du territoire), gérer le foncier en procédant au remembrement et favoriser l'épargne solidaire (location de terres acquises collectivement), porter l'idée d'une économie solidaire par la création d'AMAP (points de vente de producteurs associés) et en favorisant l'agriculture biologique, diversifier la production (plantes à parfum, médicinales, aromatiques...)
3. Pour les zones boisées : sensibiliser les propriétaires forestiers à la nécessité d'entretenir l'espace boisé, favoriser le regroupement des propriétaires pour une gestion commune de la forêt, développer une sylviculture rentable en moyenne montagne, encourager la filière bois énergie mais aussi le concept de maisons à ossature bois.
4. Pour le patrimoine culturel : préserver et valoriser les villages et hameaux groupés, favoriser la création de hameaux nouveaux à proximité des villages situés en adret et hors terres agricoles, aider et accompagner la restauration de l'habitat ancien, l'habitat doit s'adapter aux nouvelles normes sociétales tout en respectant les formes traditionnelles de l'identité architecturale.



que j'ai toujours eu une grande passion pour la nature et la nostalgie des grands espaces. les grands sommets me fascinent encore car

c'était mon sport favori. Lieu de silence, de sérénité, loin des tumultes de la société. Contemplation et méditation que j'ai toujours recherchées. Actuellement, je me suis replié avec émerveillement dans mon chalet. Dès l'aube, quand je me lève, j'ouvre ma fenêtre, face à la vallée. Je suis émerveillé par le paysage qui s'ouvre à ma vue. Le spectacle n'est pas toujours le même. Le ciel changeant illumine la nature d'aspects différents et dans la fraîcheur matinale je ressens un indicible parfum qui monte du sol. Je respire à pleins poumons. Mon cœur bat à l'unisson et je me sens régénéré, pour combien de temps encore, nul ne le sait !» Pierre Patry (Le Mas).

Les invités de la journée du paysage

Les élus présents :
 Paule Reignier, 1er adjointe au maire de Bezaudun-les-Alpes
 Arnaud Prigent, maire de Sigale et Mme Héron, 1ère adjointe
 Joseph Valette, maire de Roquestéron-Grasse
 Marino Cassez, maire de Gars
 Thierry Guéguen, maire de Séranon
 Eric Mêle, maire de Gourdon
 Marc Daunis, sénateur-maire de Valbonne, président du PNR
 André Aschieri, maire de Mouans-Sartoux
 France Aouizérate, adjointe au maire de Grasse
 Jean-François Sbari, adjoint au maire de Valderoure



Madame Dominique-Claire Mallemanche, sous-préfète de l'arrondissement de Grasse participe à la Journée du paysage sur l'invitation du maire Fabrice Lachenmaier. Il s'agissait de la première visite officielle de la sous-préfète dans les Monts d'Azur.

Ont également participé à l'étude sur le paysage : Lissette Alpozzo, Anne-Marie Blanchard, Lucienne Richard, Mireille Solomas, Aurélio Fino, Pierre Boyer, Richard Lievin, Danielle Gandinière, Jean-Luc Manneveau, Louis Isnardy, Aimé Deluy, Dora Wurgler, Patrick Quillier, Patrick Novello, Camille Promelle, Gisèle Demontety, Jérôme Louis et Pascal Pouchon.

Le buffet de produits locaux préparé par les Amis du Parc



Les produits locaux dégustés pendant le buffet : Les biscuits Masnoix de l'auberge du Charamel (Le Mas), les escargots de l'Estéron de Florent Carlier (Sigale), le pain de la ferme du Collet (La Penne) de Diégo Arias, le vin bio du vignoble Rasse (Saint-Jeannet), l'agneau de Pierre Fabre (Briançonnet), la tomme de vache de Fabienne Varrone (Andon), les fromages de chèvre d'Alain Barbagli (Amirat), de Charles Wirtz et Véronique Santag (Collongues).



En guise d'introduction, l'historien se doit de mettre en garde contre la fréquente confusion qui prévaut entre l'histoire, qui se veut une démarche analytique, et les approches mémorielles, reflets des perceptions, des sensations et des sentiments qu'une personne ou un groupe peut avoir d'une situation passée. Et le paysage ne fait pas exception. Ma démarche d'historien se place donc au plan de l'analyse des faits sociaux, démographiques et économiques qui ont conduit à la construction du paysage tel qu'on le voit aujourd'hui.

Le sujet est immense, et ne peut être traité rapidement ; un choix s'impose donc, qui me conduit à traiter de la question de la mise en place du paysage à travers un exemple abouti, et par celui du territoire voisin du Verdon et des vallées adjacentes.

Le premier exemple est celui de l'analyse des modalités et des facteurs de la désertion contemporaine, en reprenant les travaux que j'ai pu conduire sur le Piémont pyrénéen (pour plus de détails, je ne peux que renvoyer à mon livre: Fabre Eric, 2008. *Les métairies du Languedoc, désertion et création des paysages contemporains, XVIIIe-XXe siècles*. Toulouse, Privat, 410 pages).

Partout les paysages montrent une mosaïque de zones agricoles, de boisements de chênes pubescents et de plantations de résineux. En regardant dans le détail, on constate qu'une partie de ces espaces boisés cache en réalité tout un ensemble de ruines de domaines agricoles isolés, localement appelés métairies. L'historien se pose alors la question de la chronologie de cette désertion et de ses modalités.

Paradoxalement, dater la disparition d'un lieu habité n'est guère aisé. Il faut rechercher toutes les traces administratives qu'ont pu laisser les habitants : passage devant un notaire ou un juge, déclaration d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, etc. On peut aussi s'appuyer sur des collections de cartes de diverses époques, pour repérer quand un lieu est indiqué en ruine. Sans oublier qu'un même écart habité peut changer de nom au cours du temps !

Avec beaucoup de travail et de précautions méthodologiques, on peut voir dans la seconde moitié du XIXe siècle une phase critique. La plupart des désertions y ont lieu : les villes en développement attirent des bras, les crises agricoles et industrielles font chuter la valeur

des produits qui ne sont plus rémunérateurs pour ceux qui les produisent, et le contexte politique qui est à la libéralisation des marchés ne fait rien pour arranger la misère ambiante dans les campagnes. Finalement, nombre de domaines agricoles isolés sont abandonnés, les maisons tombant en ruine et les champs retournant à la friche avant que la forêt ne les gagne. Le phénomène se poursuit ainsi dans l'Entre-deux-guerres, la mort touchant les couples vieillissant dans leurs métairies alors que leurs enfants sont partis à la ville.

Finalement, ce sont bien les conditions démographiques, sociales et économiques qui pilotent la construction du paysage et, entre deux domaines voisins, le fait que l'un soit abandonné et génère la forêt alors que l'autre reste agricole ne peut se comprendre sans le recours à l'analyse historique.

Le second exemple développé concerne quelques données sommaires issues d'un travail en cours dans le Pays A3V (Asses-Verdon-Vaïre-Var). La démographie montre un maximum d'hommes, en moyenne voisin de 5 à 10 fois plus que la population actuelle, vers 1840.

Avec une vidange démographique qui est parfois extrême puisque dans certaines communes il ne reste pas 5% de la population de ces années-là, on comprend que le paysage

change profondément, la terre agricole nourrissant les hommes étant conquise par la forêt.

De fait, une étude antérieure conduite dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (Fabre Eric et Vernet Claire, 2006. *Évolution de l'occupation du sol dans les Alpes-de-Haute-Provence, début du*



XIXe - fin du XXe siècle : approche communale à partir de données cadastrales. Méditerranée, n°107, p. 35-42) a permis de calculer l'ampleur du changement à partir de l'analyse comparative des cadastres de la première moitié du XIXe siècle et de la toute fin du XXe. Le paysage se simplifie considérablement, la zone des plateaux (Forcal-

quier, Valensole), se modernisant et suivant l'évolution globale de la vallée de la Durance alors que les zones préalpine et montagnarde gardent des physionomies voisines.

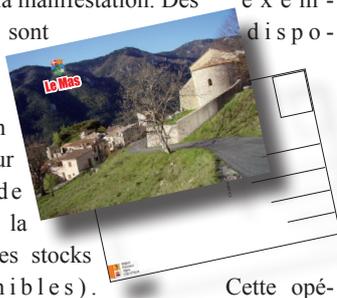
Globalement, il s'agit d'une bipolarisation d'un paysage antérieurement ternaire, opposant aujourd'hui les espaces agricoles productivistes des labours à ceux de la moyenne montagne et des hautes vallées (Verdon, Ubaye), où le pâturage n'est plus le nécessaire complément des cultures qui ont disparu.

Les deux exemples à peine ébauchés ne peuvent combler le sujet du rôle de l'historien dans la compréhension de paysages contemporains. Ils l'illustrent néanmoins avec suffisamment de force pour ne plus qu'aménageurs et gestionnaires d'espaces oublient cette dimension temporelle... et continuent à confondre approche mémorielle et analyse historique.



Cartes postales à votre disposition

A l'occasion de la Journée du Paysage, la commune du Mas a édité une carte postale à tirage limité, distribuée tout au long de la manifestation. Des exemplaires sont disponibles gratuitement en mairie sur demande (dans la limite des stocks disponibles). Cette opération est soutenue par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Les Amis du Parc pour discuter du projet



En janvier 2009, a été créée l'association des Amis du PNR qui souhaite rassembler toutes les personnes

sensibilisées et concernées par l'avenir de ce territoire. Ses objectifs sont d'informer, de réfléchir et de participer activement aux enjeux le concernant.

www.amisduparc06.com



C'est un plaisir pour moi de faire cette intervention aujourd'hui pour cette Journée du paysage, car comme vous le savez peut-être, nos paysages du Sud-Est de la France, et particulièrement nos paysages de montagne, me tiennent beaucoup à cœur.

Les paysages sont une partie importante de notre patrimoine. Ils constituent l'identité visuelle de nos territoires mais sont également le reflet de notre culture et de notre histoire.

Dans le cadre de mon mandat européen, je suis régulièrement amené à jouer un rôle pour la promotion et la protection de ces paysages.

L'Union européenne mène de nombreuses actions en faveur des paysages ruraux par le biais d'une politique de développement rural active qui lui permet de réaliser des objectifs importants en faveur de nos campagnes, de ceux qui y habitent et y travaillent.

Celle-ci rentre dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) qui concerne plus particulièrement le monde rural et son environnement.

Créée en 1960, la PAC a été dotée dès la réforme de 1992 d'objectifs ciblant le respect de l'environnement, la préservation du paysage rural et des exploitations familiales.

Des mesures sont venues renforcer sa portée, comme l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

La réforme de 1999 a permis d'aller plus loin encore, en créant un soutien au développement des zones rurales.

La réforme de la PAC pour 2013 - qui est actuellement en cours de traitement au Parlement européen - va également dans ce sens.

La préservation et le développement des territoires européens sont des priorités affichées. Les zones rurales sont un élément vital de l'Union européenne et font partie intégrante de son identité. Ces zones représentent plus de 91 % du territoire communautaire et plus de 56 % de la population des 27 États membres.

Le développement rural constitue par conséquent un domaine d'action extrêmement important.

L'agriculture et la sylviculture, qui sont des secteurs très représentés, jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire ainsi que dans la gestion des ressources naturelles.

Ce sont des secteurs qui servent également de base à la diversification économique et qui sont porteurs d'opportunités.

De plus, la richesse européenne trouve ses sources dans le fantastique éventail de paysages que compte l'Union européenne - il suffit de regarder notre paysage des Préalpes d'Azur pour s'en rendre compte.



Le renforcement de la politique de développement rural est par conséquent un domaine d'action prioritaire pour l'Union européenne puisque ces zones sont confrontées à d'importants défis : la compétitivité qu'il faut accroître, le revenu y est en moyenne encore plus faible que dans les zones urbaines, le socle de compétences y est plus restreint, le secteur des services y est moins développé, etc ...

De plus, l'entretien d'un environnement rural a souvent un coût financier non négligeable.

Malgré ces handicaps, la campagne européenne a énormément à offrir.

Elle nous fournit des matières premières essentielles et sa valeur en tant que lieu de beauté, de repos et de récréation - lorsque nous en prenons soin - est un véritable atout permettant de nombreuses opportunités.

Elle fait aussi office de poumon vert et se trouve donc en première ligne dans la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, nombreux sont séduits par l'idée d'y vivre et d'y travailler, à condition qu'ils y aient accès à des services et des infrastructures de qualité.

La politique de développement rural de l'Union européenne consiste à relever les défis auxquels sont confrontées nos zones rurales en exploitant tout le potentiel de celles-ci.

Ainsi les différentes politiques pour la croissance et l'emploi, celles pour le développement durable, concernent autant nos campagnes que nos villes.

L'Union européenne dispose de différentes mesures communautaires qui tendent à harmoniser les actions dans les différents États membres car les questions abordées ont une incidence sur la vie des citoyens au-delà des frontières nationales ou régionales.

La politique rurale européenne actuelle est axée sur trois thèmes : l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'amélioration de l'environnement et du paysage rural, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et l'encouragement de la diversification de l'économie rurale.

L'accent a été placé sur la cohérence de la stra-

atégie de développement

ment rural au niveau de toute l'Union. Cette cohérence résulte de l'utilisation de plans stratégiques nationaux afin : d'assurer la cohérence avec les autres politiques communautaires, celles relatives à la cohésion économique et à l'environnement par exemple, de contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune, d'identifier les paysages ruraux européens mis en danger par la déprise agricole et le phénomène d'urbanisation croissante ainsi que certains modes d'exploitation agricole.

Ces orientations politiques sont majoritairement financées par le budget de l'Union européenne, à travers, entre autres, le Fonds de développement régional et le Fonds européen agricole de garantie, ainsi que les budgets nationaux ou régionaux des États membres.

D'autres programmes plus thématiques existent - comme le programme instaurant les zones Natura 2000 qui a pour but de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires- ces programmes participent aussi à cet effort.

En France plus particulièrement, pour la période 2007-2013, le développement rural s'articule autour de trois éléments : les orientations stratégiques communautaires, c'est-à-dire le développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation respectueuses des principes de développement durable; le plan stratégique de la France visant à : l'amélioration de la compétitivité, la gestion de l'espace et l'amélioration de l'environnement ; la diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en zone rurale ; enfin, le programme de développement rural hexagonal qui est doté de 6,8 milliards d'euros de crédits communautaires du Feader. Le Ministère de l'agriculture et de la pêche en est l'autorité de gestion.

La gestion active des ressources naturelles par l'agriculture constitue un élément essentiel de la politique de préservation du paysage rural, de lutte contre la perte de biodiversité, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

L'agriculture européenne est une agriculture multifonctionnelle qui représente bien plus qu'un simple système de production, elle possède des fonctions environnementales, sociales, culturelles et naturellement de préservation du paysage.

C'est sur cette base que repose le dynamisme des territoires et la viabilité à long terme de l'économie.

Vous l'avez compris, plus que des images de

carte postale les paysages sont de véritables poumons verts. Il convient donc de les préserver. Ils sont constitués de multiples éléments dont l'harmonie est fragile.

Je souhaite finir avec un exemple concret.

A mon arrivée au Parlement européen en 2009, un de mes collègues espagnol m'a averti d'un problème qui touchait son pays et les pays méditerranéens depuis de nombreuses années. C'est l'arrivée du charançon rouge du palmier importé d'Égypte.

Ces insectes se logent au cœur des palmiers et leur présence est mortelle pour l'arbre.

J'ai donc monté un groupe de travail sur cette question pour étudier les différentes solutions afin d'éviter la prolifération qui, malheureusement, avait déjà touché la côte d'Azur.

Suite à notre intervention, la Commission européenne a débloqué des fonds dédiés à la lutte (186.000 euros pour notre département) contre le charançon aussi bien dans le traitement des palmiers que dans la prévention.

Je vous le demande, pouvons-nous imaginer nos territoires côtiers sans les palmiers.

Participation citoyenne : Le Conseil de développement

Créé en juillet 2010, le Conseil de développement émet des avis, élabore des propositions et les transmet aux élus pour les aider dans leurs décisions. Il rassemble des acteurs du territoire volontaires, qu'ils soient habitants, professionnels ou investis dans une association. Les sujets de travail du Conseil de Développement sont ceux de la charte du Parc et concernent donc tous les domaines du développement durable : agriculture, tourisme, paysages, économie, habitat etc. Le Conseil de Développement pourra choisir ses thèmes de travail ou être questionné par le Syndicat Mixte du PNR.

Il est donc essentiel de se saisir de cette instance que les élus proposent. En effet, le PNR agit sur des sujets stratégiques pour le territoire et déterminant l'avenir à long terme. Aussi, les échanges avec la population doivent être permanents afin d'inventer des projets qui correspondent au mieux au territoire. La mutualisation des connaissances des habitants est une richesse.

Le Conseil de Développement invite donc chaque acteur du territoire à devenir membre et à venir apporter sa contribution et sa vision au sein de cet organe de gouvernance citoyenne.



Jean-Pierre Clarac : «le paysage est mobilisateur»

Le paysage est un thème mobilisateur, mais chacun de nous, nourri par ses expériences, ses rencontres et son vécu, face à un paysage « porte un jugement sur ce que ses yeux perçoivent et que son cerveau interprète ».

J'aime bien proposer la définition suivante :

« Le paysage est un bien commun, un lieu unique, sur lequel les responsabilités se partagent ».

Ces mots nous obligent à mettre en second plan la partie pittoresque de chaque paysage et à nous intéresser à la mutation et au devenir de ces territoires.

C'est donc une réflexion d'urbanisme, sur le vivre ensemble, dans un territoire exceptionnel qui doit animer nos réflexions.

Les Plans de Paysage initiés par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme en 1993 permettaient de forger un « référentiel Paysager commun à un territoire »

En 2010, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement énonce que les plans de paysage correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis par la convention européenne du paysage.

Dans son intervention, Monsieur Gaston Fran-



co, député européen, a mis en avant la convention européenne. La mise en œuvre de « plans de paysage » devrait obtenir son soutien car les instances européennes font la promotion de ces plans...

Il faut un an pour arpenter le site, en toutes saisons, pour l'analyser et bien le comprendre ; le printemps ou l'automne sont des saisons favorables à la découverte du territoire.

La mutualisation des trois expériences devrait permettre d'énoncer les fondements d'un projet de territoire adapté aux caractéristiques des Préalpes d'Azur.

Tout le territoire du P.N.R. devra être mis en perspective pour que toutes les actions quotidiennes s'additionnent et participent à la création d'un territoire d'accueil et de ressources.

L'homme qui plantait des arbres...

Retour sur un pur moment de poésie : les organisateurs de la journée ont décidé de projeter le film d'animation de Frédéric Back «L'homme qui plantait des arbres» d'après le texte de Jean Giono. Un marcheur fatigué parcourt la montagne à la recherche d'une source ou d'un puits. Il rencontre un berger paisible et solitaire qui l'accueille et dont il découvre l'activité surprenante dans cette région désertique : il plante des arbres; cent, mille, dix mille, cent mille arbres. Le voyageur le quitte le lendemain et poursuit sa route. Après avoir connu les horreurs de la



guerre de 1914, il revient chaque année et en 1945, après la seconde guerre mondiale, revoit pour la dernière fois le berger. H est toujours là, infatigable et serein. Mais le désert n'est plus. Dans ces régions arides, situées à 1300 m d'altitude, des forêts magnifiques ont ralenti la course du vent, retenu l'eau, fait renaître la vie. Et tout cela grâce à la tranquille persévérance d'un seul homme.

Participez à l'enquête publique !

Du 19 avril au 23 mai 2011, enquête publique sur la Charte et le plan de parc. Vous pouvez venir consulter en mairie l'ensemble des documents constitutifs de cette enquête et poser vos questions par écrit dans le cahier mis à votre disposition aux heures d'ouverture habituelles. Vous pouvez également venir à la rencontre du commissaire enquêteur le 19 mai 2011 de 9h à 12h30 en mairie.



Fabrice Lachenmaier : «Mes droits sont les vôtres»

Dans le cadre de la journée du 9 mai, Fête de l'Europe, Fabrice Lachenmaier a décidé d'offrir aux 163 maires des Alpes-Maritimes, un exemplaire du nouveau livre auquel il a contribué : « Mes droits sont les vôtres », édité par la Fédération européenne des écoles. Dans un courrier joint à l'ouvrage, il explique ses intentions :

« Parce qu'il me semble nécessaire et urgent de réaffirmer l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme dans une période où celles-ci sont remises en cause au nom des relativismes religieux et culturels, j'ai rédigé, en partenariat avec la Fédération européenne des Ecoles et le soutien de la Commission européenne, un outil pédagogique destiné au grand public diffusé à plus de 4.000 exemplaires tendant à expliquer ce que la notion des droits de l'homme peut signifier en ce début « agité » de XXIème siècle. « Mes droits sont les vôtres » n'est pas un ouvrage militant mais un document de réflexion apportant, je l'espère, des éléments de réponse aux interrogations que chacun d'entre nous se pose ». L'ouvrage (disponible en français et en anglais) a été présenté à Marrakech à l'occasion de sa sortie internationale. «Je conserve quelques exemplaires pour les Massois qui souhaiteraient le lire.



C'est avec plaisir que je l'offrirai à ceux qui me le demanderont».

Intercommunalité : les jeux sont presque faits

Depuis l'annonce par le préfet Lamy de sa proposition de découpage du département en nouvelles intercommunalités, chaque maire va de son commentaire dans les médias. Cela est d'autant plus nécessaire que la période de consultation est relativement courte avant que la décision définitive ne soit prise pour une mise en oeuvre dès le début 2012. Sans aucune surprise, le projet prévoit la disparition pure et simple de la Communauté des communes des Monts d'Azur, absorbée (à l'exception de Sallagriffon) dans une gigantesque agglomération Cannes-Grasse correspondant à l'actuel SCOT (schéma de cohérence territoriale) en cours d'élaboration. Pour le Mas, les options s'amenuisent : soit nous visons le rapprochement grassois, soit nous demandons un rapprochement avec la Casa (Valbonne-Antibes). Ces deux directions sont techniquement possibles puisque nous jouxtons les deux périmètres. Les élus du conseil municipal entameront très prochainement ce débat auquel tous les Massois sont invités à participer de la manière qu'ils jugeront la plus efficace. Cette décision intervient au moment

où les Monts d'Azur redoublent d'efforts (comme les autres petites intercommunalités) pour boucler leurs budgets 2011 respectifs. Les questions légitimes qui se posent : les impôts augmenteront-ils ? Les services seront-ils plus performants et plus nombreux ? Que deviendront les projets existants qui ne rentreront pas dans les compétences de la nouvelle entité ? Quel projet global de territoire va-t-on favoriser ? Que peuvent apporter nos petits villages en termes de «solidarité» dans le cadre de l'aménagement du territoire ? Quelle sera notre représentativité et donc notre poids «politique» dans cette nouvelle assemblée ?

La Fondation du patrimoine apportera son soutien aux projets du Mas

Le représentant local de la Fondation est venu au Mas pour découvrir nos projets liés au patrimoine : la rénovation des campanaires des églises du Mas et des Sausses. A cela s'ajoute la possibilité de rénover le patrimoine iconographique et de «rajeunir» la façade de l'église Saint-Arnoux. Pour toutes ces opérations dont une grande partie sera subventionnée, une souscription publique sera lancée qui permettra aux donateurs de déduire 66% de leurs impôts. La fondation peut également accorder un label aux particuliers qui souhaitent rénover la façade de leur maison et déduire 100% des travaux de leur feuille d'imposition.

L'agenda...

- 18/04 : conférence sur la réforme des collectivités territoriales (Gréolières)
- 19/04 : réunion avec M.Chazalon (géomètre)
- 20/04 : devis avec la société Escoffer pour les terrasses
- 22/04 : visite de contrôle canalisations assainissement (M.Perottino), réunion de travail avec EDF sur l'éolien (Valderoure)
- 27/04 : réunion du conseil communautaire CCMA (Saint-Auban)
- 01/05 : visite des élus d'Auribeau sur Siagne
- 03/05 : réunion de préparation des futurs chantiers avec l'entreprise Pérotino
- 04/05 : assemblée générale de la mission locale du Pays de Grasse (Grasse)
- 05/05 : réunion de travail avec la Fondation du Patrimoine pour projets du Mas
- 08/05 : assemblée générale des Amis du Parc au Mas, commémoration du 8 mai au Monument aux morts
- 09/05 : entretien du Maire avec Françoise Brousteau, maire de Peymeinade
- 10/05 : réunion des écoles à Saint-Auban (Lisette Alpozso), réunion «Tous au numérique» à Saint-Auban (F.Piazza)

Un point sur...les travaux

Nous l'annoncions dans le précédent bulletin, les subventions pour les projets de l'eau sont en cours d'obtention. De même, les travaux de voirie et d'aménagement du village bénéficient de la dotation cantonale et les appels d'offre aux entreprises sont d'ores et déjà lancés. Pour la route du Moulin, la mairie attend la signature définitive des actes administratifs qui pourra être donnée par les propriétaires après attribution par le service des hypothèques des nouveaux numéros de parcelles et ce, avant de rétrocéder l'ouvrage au département qui effectuera alors les travaux tant attendus. Pour la route de la Clue, les propriétaires n'ont pas encore tous formulé leur accord de principe pour la division parcellaire, quelques ajustements sont nécessaires sur les plans fournis par le géomètre. Le tracé de chaque route est affiché en mairie. Dans peu de temps, nous espérons pouvoir enfin clore l'instruction administrative de ces dossiers.